

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de Délibération

Séance du Vendredi 13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Vendredi 13 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur

BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames Felix Maryse, FLAMENT Chantal, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel.

Membres absents : Madame GARRIGUE Sandrina. Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur BOUTES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel

91/2019 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2019

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2019, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de 2019.

A savoir :

Chapitre 23 : 98 750 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la délibération de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire
Francis BOUTES

